

Adresse Ruseløkkveien 26, 0251 Oslo, Norvège

Téléphone +47 222 00 800

Fax +47 222 00 802

Courriel secretariat@eiti.org

Oslo, le 4 mars 2013

Monsieur Tibila Kaboré
Président du Comité de Pilotage
République du Burkina Faso

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Cher Monsieur Kaboré,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'administration de l'ITIE a déclaré le Burkina Faso, pays Conforme à l'ITIE lors de sa réunion du 27 février 2013. Le Burkina Faso est ainsi devenu le 19^e pays Conforme ITIE. La Conformité signifie que le Burkina Faso dispose d'un processus efficace de divulgation annuelle de tous les revenus issus du secteur extractif, permettant aux citoyens burkinabés de connaître la somme d'argent que le pays reçoit de son secteur minier.

La Conformité devrait permettre au Burkina Faso d'utiliser la transparence sur les revenus extractifs comme instrument d'une redevabilité renforcée ainsi que pour une meilleure gouvernance de ses ressources naturelles. Tout en félicitant le gouvernement du Burkina Faso et le Comité de Pilotage pour cet excellent accomplissement, le Conseil d'administration de l'ITIE vous encourage à continuer à utiliser le processus ITIE afin que chaque citoyen puisse en bénéficier au maximum et faire le lien avec d'autres réformes dans le secteur.

Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Burkina Faso devra procéder à une nouvelle Validation dans un délai de 5 ans (soit, d'ici le 27 février 2018). Le Groupe multipartite est prié de noter que les procédures de Validation, y compris celles relatives au calendrier de renouvellement de la Validation des pays Conformés, ont fait l'objet de nouvelles propositions et sont actuellement sous revue par le Conseil d'administration. De ce fait, il est possible que cette échéance soit modifiée ;
- Les parties prenantes au processus peuvent demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles estiment que le processus doit être réexaminé ;
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE ;
- Conformément à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Burkina Faso est tenu de préparer des rapports ITIE tous les ans. Ces rapports ITIE devront couvrir des données qui ne doivent pas porter sur des exercices plus anciens que les deux derniers exercices comptables révolus (c'est à dire qu'un rapport ITIE publié au cours de l'année financière/fiscale 2013 devrait se baser sur des données pas plus anciennes que les données de l'année financière/fiscale 2011) ;
- Conformément à l'Exigence n° 21(c), le Burkina Faso devra publier un rapport tous les ans portant sur les activités de l'année précédente, détaillant les progrès de la mise en œuvre de l'ITIE et toutes les recommandations formulées par le validateur.

Je vous adresse, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jonas Moberg'.

Jonas Moberg
Chef du Secrétariat international
Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives